



BULLETIN D'INFORMATION AUX PARENTS

Octobre 2017

- Objet :**
- 1. Première communication aux parents**
 - 2. Résumé des normes et modalités**
 - 3. Site internet de l'école**
 - 4. Courriel des parents**
 - 5. Ressources et activités de l'école**
 - 6. Prochaine rencontre de parents**
 - 7. Retenue**
 - 8. Agenda**

1. Première communication aux parents

Vous avez ce document dans un envoi précédent. La première communication vous permet de savoir comment se déroule le début d'année de votre enfant. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec les enseignants via l'agenda de votre enfant.

2. Résumé des normes et modalités

Lors de la réception de la première communication, vous avez reçu un document intitulé « Résumé des normes et modalités ». Ce document vous présente toute l'information relative à l'évaluation de votre enfant. En effet, vous y trouverez les dates des différentes étapes, la valeur de chacune d'elles (pondération), le moment dans l'année où chaque compétence sera évaluée de même que les principaux moyens avec lesquels les élèves seront évalués. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons donc à en prendre connaissance et à le conserver tout au long de l'année.

3. Site internet de l'école

L'école La Dauversière dispose d'un superbe site internet. Nous vous invitons à venir nous visiter au ladauversiere.csdm.ca. Vous y trouverez une multitude d'informations tout au long de l'année.

4. Courriel des parents

Si ce n'est déjà fait, nous avons invitons à nous transmettre votre courriel afin que vous puissiez recevoir les communications électroniques de l'école dans votre boîte de messagerie.

5. Ressources et activités de l'école

Plusieurs ressources sont disponibles pour aider votre enfant dans les différentes matières. Ces ressources peuvent servir autant aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, qu'à ceux qui souhaitent mieux comprendre une notion ou se préparer en vue d'un examen. Nous vous invitons donc à encourager votre enfant à profiter de celles-ci. D'abord, des récupérations sont offertes par tous les enseignants, le matin, le midi et après les cours (voir horaire en annexe). Aussi, un local d'aide aux devoirs est disponible tous les midis et un laboratoire informatique est ouvert chaque jour. Votre enfant peut s'y présenter pour obtenir de l'aide ou pour effectuer ses travaux scolaires. L'horaire de tous ces services ainsi que l'horaire des activités offertes à l'école se trouvent en annexe et seront disponibles sur notre site internet sous peu. Enfin, en dehors de l'école, votre enfant peut communiquer avec le service « Allô Prof » au 514-527-3726 ou par internet pour obtenir du soutien dans ses études.

6. Prochaine rencontre de parents

C'est le jeudi 23 novembre en soirée que se tiendra la prochaine rencontre de parents. Lors de cette soirée, vous recevrez le premier bulletin de votre enfant et vous pourrez y rencontrer les enseignants et les intervenants. Nous vous invitons donc à mettre cette date à votre agenda afin que nous ayons le plaisir de vous rencontrer.

7. Retenue

Nous vous rappelons que la politique des retenues est présente à la page 10 de l'agenda de votre enfant. Celle-ci stipule qu'un élève qui reçoit une retenue doit obligatoirement la faire le jour même. Si l'élève ne fait pas sa retenue, il sera suspendu le lendemain en avant-midi et il devra revenir à 11 h pour faire sa retenue. Vous recevrez un appel pour vous en informer. Nous vous encourageons à prendre quelques minutes avec votre enfant pour discuter avec lui de l'importance de faire la retenue et des impacts s'il ne la fait pas.

8. Agenda

L'agenda est un outil de communication important entre l'école et la maison. Il est donc essentiel que votre enfant vous remette son agenda régulièrement. Prenez le temps de regarder les premières pages, de vous assurer qu'il note ses devoirs et ses leçons et de vérifier si vous devez signer quelque chose. Ces simples gestes facilitent l'encadrement de votre enfant, tant à la maison qu'à l'école. Si ce n'est déjà fait, merci de signer la page 9.

